

AVRIL 2023

L'HABITAT PRIVÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES

Chiffres clés et priorités d'action
en région **Pays de la Loire**

ÉDITO

Thierry Repentin,
Président de l'Anah

En 2023, plus que jamais, nous agissons pour les territoires et tous ceux qui s'engagent pour mieux vivre demain en luttant contre les fractures sociales et territoriales.



◆ AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour agir au plus près des réalités territoriales, 955 opérations programmées permettent d'apporter des solutions sur-mesure aux collectivités et aux habitants des quartiers concernés.

Au cœur des territoires, c'est un formidable levier de vitalité et de dynamisme, qui fédère toute une filière engagée pour accompagner les ménages et réaliser des travaux de qualité.

◆ AUX CÔTÉS DES PROPRIÉTAIRES

En 2022, plus de 700 000 logements ont été rénovés pour la deuxième année consécutive.

Le déploiement de France Rénov' doit se poursuivre en 2023. Il s'agit d'amplifier l'offre d'information et de conseil des ménages afin de permettre au plus grand nombre de réaliser le projet le plus ambitieux possible.

Au-delà des enjeux de rénovation énergétique, tous les dispositifs sont renforcés.

La bonne articulation des dispositifs sera déterminante pour mener une politique ambitieuse et efficace. Nous avons désormais besoin de la mobilisation de tous pour être au rendez-vous des objectifs que nous nous sommes fixés pour les années à venir.

Augmentation des aides à la pierre de 30 % : c'est au cœur des territoires qu'est porté l'effort de rénovation !

AMÉLIORER L'HABITAT, PARTOUT ET POUR TOUS

En 2023, les moyens de l'Anah sont confirmés dans tous ses champs d'intervention, avec un budget de 4 milliards d'euros, dont 1,5 pour les aides à la pierre, afin de rénover le parc de logements privés existants. **L'Anah agit en faveur de la transition écologique, de la transition énergétique et de la transition démographique.**

POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT DE FRANCE RÉNOV'

Lancé en janvier 2022, le dispositif France Rénov' est un succès : sa notoriété est désormais acquise auprès de 64 % des Français, et près d'un million de ménages ont bénéficié de conseils.

La montée en charge opérationnelle doit se poursuivre en 2023. L'harmonisation des pratiques passera notamment par l'organisation de temps forts, l'outillage et la formation du réseau.

Pour les services déconcentrés, il s'agira d'**assurer l'animation territoriale de France Rénov' en lien étroit avec les Conseils régionaux et collectivités porteurs associés du programme SARE** sur la base des feuilles de route régionalisées. Par ailleurs, les collectivités devront être accompagnées pour intégrer Mon Accompagnateur Rénov' dans les contractualisations des opérations programmées.

Les modalités d'accompagnement des ménages évoluent en 2023.

Le recours aux Accompagnateurs Rénov' devient obligatoire pour certains travaux. Cet accompagnement devra être réalisé par des acteurs bénéficiant d'un agrément délivré par les délégations locales de l'Anah.

À NOTER : OUVERTURE DE LA PLATEFORME D'AGRÈMENT MAR LE 2 MAI 2023

Plusieurs modules de formations pour l'instruction des demandes d'agrément sont proposés à vos services à compter du 12 avril ainsi que des temps d'échanges réguliers pour répondre aux questions des instructeurs.

AMPLIFIER LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES PERFORMANTES

L'ensemble des aides MaPrimeRénov' (MPR, MPR Sérénité et MPR Copropriété) a été revu à la hausse dans un contexte inflationniste.

En 2023, les aides à la pierre doivent concourir au financement de rénovations plus performantes.

France Rénov' doit permettre d'inscrire tous les ménages dans ces parcours de rénovation performante (par étape ou par rénovation globale).

La dynamique territoriale de rénovation, au travers des opérations programmées en cours et à venir, mérite de faire l'objet d'un suivi rapproché pour atteindre les objectifs fixés.



ADAPTER LES LOGEMENTS À LA PERTE D'AUTONOMIE

L'Anah prépare MaPrimeAdapt' pour le 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de répondre à une demande sociétale forte, celle de pouvoir vieillir chez soi le plus longtemps possible.

L'objectif annuel en nombre de logements adaptés est revu à la hausse.

REDYNAMISER LES CENTRES-VILLES

La prolongation du programme Action Cœur de Ville a été actée pour la période 2023-2026.

Pour les collectivités lauréates du plan Petites Villes de Demain, les projets de revitalisation sont amenés à se décliner au travers de fiches actions dans une convention d'Opération de revitalisation territoriale (ORT).

L'Anah reste pleinement mobilisée aux côtés de l'ANCT à travers la mise en œuvre des opérations programmées et le financement des chefs de projets, prolongé de 12 à 18 mois en phase pré-opérationnelle.

Les dispositifs incitatifs (VIR-DIIF) sont désormais ouverts à tout porteur de projet : ils complètent les financements RHI-THIRORI et doivent être intégrés aux études pré-opérationnelles et promus auprès des opérateurs locaux.

TRAITER LES SITUATIONS DE MAL LOGEMENT

Le cadre des opérations programmées doit permettre de faciliter la détection des logements et l'accompagnement des propriétaires, en associant systématiquement les volets rénovation énergétique et lutte contre les logements indignes et dégradés, la plupart de ces logements étant des passoires thermiques.

Concernant les interventions à l'échelle d'îlots, les crédits à destination des opérations de RHI-THIRORI ont été augmentés pour **répondre aux enjeux identifiés par les collectivités.**

S'agissant de l'humanisation des centres d'hébergement, elle participe aussi à la lutte contre le mal logement en France en améliorant les conditions d'accueil des publics.

Une enveloppe annuelle de 10 M€ y est consacrée avec un élargissement des structures éligibles en 2023.



MIEUX PRÉVENIR LES SITUATIONS DE DÉGRADATION DES COPROPRIÉTÉS

Les moyens de l'Anah en faveur de l'intervention pour les copropriétés sont confortés pour mieux financer les travaux notamment dans le cadre du dispositif MPR Copropriété.

En 2023, le montant des plafonds de travaux est augmenté et les primes accordées aux ménages modestes et très modestes doublées.

Les situations de dégradation les plus marquées doivent être traitées plus rapidement et les dynamiques de fragilisation mieux prévenues, en travaillant notamment à la professionnalisation et à la formation de tous les acteurs concernés.

La déclinaison au niveau local des partenariats nationaux sera essentielle pour consolider les opérations de redressement et de transformation.



ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

L'accompagnement des propriétaires bailleurs est essentiel pour proposer une offre locative abordable répondant aux critères de décence définis dans la loi.

En 2023, dans le cadre de France Rénov', le conseil et l'accompagnement délivrés aux bailleurs pour leurs projets de rénovation sont renforcés.

Des communications ciblées vers les propriétaires bailleurs doivent permettre d'**anticiper les interdictions de mise en location des passoires thermiques et de faciliter la réalisation de travaux.**



LA RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

+ 258 %
de budget
pour 2023

BILAN 2022	AIDES À LA PIERRE		MAPRIMERÉNOV'	
	Nombre de logements rénovés	Montant des aides en euros	Nombre de logements rénovés	Montant des aides en euros
44 LOIRE-ATLANTIQUE	1 874	14 787 724 €	11 540	33 276 097 €
49 MAINE-ET-LOIRE	1 554	22 274 910 €	9 535	31 599 694 €
53 MAYENNE	849	9 863 522 €	4 252	15 741 861 €
72 SARTHE	677	7 422 335 €	7 481	26 183 547 €
85 VENDÉE	1 696	17 406 229 €	9 832	32 211 377 €
TOTAL RÉGION PAYS DE LA LOIRE	6 650	71 754 720 €	42 640	139 012 576 €

55
Opérations programmées
d'amélioration de l'habitat et
programmes d'intérêt général

11
Collectivités
délégataires

59
Espaces Conseils
France Rénov'



NOUS SUIVRE SUR :

LE SITE INTERNET  anah.fr

LES RÉSEAUX SOCIAUX  @Anah_officiel  Anah